Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BTS NDRC, veuillez visiter :
coursbtsndrc.fr/annales-sujets-et-corriges

BTS NDRC

Culture économique, juridique et managériale

Session 2022 • Code sujet : **22CEJM** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. La société Altho et ses parties prenantes (3 questions) **Page 3**

2. La société Altho et son développement (3 questions) **Page 5**

3. La société Altho et ses conditions de travail (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbtsndrc.fr/assets/annales/bts-ndrc/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2022/BTS NDRC - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2022 - 1-Sujet.pdf

1. La société Altho et ses parties prenantes

Altho fabrique des chips et s'appuie sur une filière de pommes de terre développée avec des agriculteurs bretons. Les annexes présentent son histoire, ses engagements et son activité, ainsi que les acteurs concernés par son développement.

Question 1.1. Identifier les finalités de la société Altho.

Altho poursuit des finalités complémentaires. Sa **finalité économique** est d'assurer son développement et sa compétitivité : l'entreprise innove, développe Bret's et exporte. Sa **finalité sociale** se traduit par la pérennisation des emplois et des relations durables avec les agriculteurs, avec un partage de la valeur créée. Enfin, sa **finalité sociétale et environnementale** apparaît dans son engagement pour l'emploi local, l'amélioration de la qualité des produits, la réduction des déchets et des émissions de CO_2, ainsi que la préservation des ressources.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Finalités économique (développement et compétitivité), sociale (emploi et relations durables avec les producteurs) et sociétale et environnementale (ancrage local, qualité et réduction de l'impact écologique).

Question 1.2. Distinguer les parties prenantes de la société Altho et préciser leurs attentes respectives.

Une partie prenante est un acteur concerné par l'activité de l'entreprise ou capable de l'influencer. Les parties prenantes internes participent à son fonctionnement ; les parties prenantes externes contribuent à ses approvisionnements, à ses débouchés ou à son environnement territorial. Leurs attentes peuvent converger, par exemple autour de la qualité et de la pérennité de l'activité, mais aussi diverger sur la répartition de la valeur ou les contraintes environnementales.

Partie prenante	Attentes principales
Dirigeants et actionnaires	Rentabilité, croissance et compétitivité.
Salariés	Emploi durable, rémunération et bonnes conditions de travail.
Agriculteurs partenaires	Débouchés durables, prix contractualisés, conseils et rémunération équitable.
Distributeurs	Approvisionnement fiable, qualité et prix adaptés.
Consommateurs	Produits de qualité, traçables et répondant à leurs attentes.
Acteurs locaux et pouvoirs publics	Emploi, activité rurale et prise en compte des objectifs environnementaux.

Les engagements d'Altho envers les producteurs et le territoire illustrent la prise en compte de ces attentes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Parties prenantes : dirigeants et actionnaires, salariés, agriculteurs partenaires, distributeurs, consommateurs, acteurs locaux et pouvoirs publics. Leurs attentes portent notamment sur la croissance, l'emploi, la fiabilité des approvisionnements et des pratiques responsables.

Question 1.3. Présenter les enjeux économiques pour la société Altho de confier la production de pommes de terre à des partenaires extérieurs.

En confiant la culture des pommes de terre à des partenaires, Altho peut concentrer ses ressources sur la transformation et la commercialisation des chips. Les contrats par récolte stabilisent les prix et sécurisent une part importante des approvisionnements. La proximité des exploitations limite aussi les transports. Le cahier des charges et les conseils agricoles contribuent à maîtriser la qualité, le stockage et la traçabilité. En contrepartie, Altho dépend de ses producteurs et des volumes de récolte : une difficulté agricole pourrait fragiliser ses approvisionnements.

Enjeu économique	Effet pour Altho
Spécialisation	Concentrer l'activité et les ressources sur la transformation, l'innovation et la vente.
Sécurisation des approvisionnements	Partenariat durable, prix contractualisés par récolte et contrôle du stockage.
Logistique	Producteurs situés à moins de 170 km de l'usine, donc transports limités.
Dépendance	Exposition aux difficultés des producteurs et aux aléas des récoltes.

Le partenariat concilie ainsi spécialisation, fiabilité des approvisionnements et ancrage dans une filière locale.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le partenariat permet à Altho de se spécialiser, de stabiliser ses approvisionnements et de limiter les transports, mais la rend dépendante des producteurs et des récoltes.

2. La société Altho et son développement

Altho investit dans un méthaniseur qui valorise des déchets de pommes de terre et dans une seconde ligne de production au Pouzin, avec le soutien de pouvoirs publics. La mission porte aussi sur un litige potentiel entre les marques Bret's et Breitz, au regard du droit des marques et de la concurrence déloyale.

Question 2.1. Montrer que l'innovation de la société Altho dans un méthaniseur est source d'externalités.

Une externalité est un effet de l'activité d'une entreprise sur des tiers, sans paiement direct en contrepartie. Le méthaniseur produit des effets positifs : il valorise environ 22 000 tonnes de déchets par an, couvre 30 % des besoins en gaz de l'usine ou peut alimenter 1 500 foyers. La proximité de l'installation réduit aussi la logistique, et les résidus peuvent servir d'engrais aux agriculteurs. Ces bénéfices contribuent au développement des énergies renouvelables. L'activité peut toutefois entraîner des externalités négatives pour les riverains : nuisances olfactives et risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication ou de pollution.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le méthaniseur génère des externalités positives énergétiques et agricoles, mais aussi des nuisances et des risques pour les riverains.

Question 2.2. Déterminer les raisons économiques qui expliquent que la société Altho a bénéficié du soutien des pouvoirs publics européens pour sa seconde ligne de production de chips.

Le FEADER finance le développement rural et soutient notamment la compétitivité, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, le développement économique des zones rurales et la création d'emplois. La seconde ligne renforce la capacité de production d'Altho pour répondre à un marché saisonnier et éviter les ruptures d'approvisionnement. Elle stimule aussi l'activité du site ardéchois : en 2020, l'effectif devait atteindre 150 à 160 personnes en été, contre 90 à 100 en période basse. L'investissement répond ainsi à des objectifs de compétitivité et de maintien de l'emploi, ce qui justifie le soutien public européen et local.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le soutien public accompagne la compétitivité d'Altho, la réponse à la demande saisonnière et la création d'activité et d'emplois locaux.

Question 2.3. Expliquer, à l'aide d'une argumentation juridique, si Laurent Cavard peut faire cesser l'utilisation de la marque Breitz.

Règle : selon les articles L.713-1 et L.713-2 du Code de la propriété intellectuelle, le titulaire d'une marque enregistrée peut interdire l'usage d'un signe similaire pour des produits identiques s'il existe un risque de confusion pour le public. L'article 1240 du Code civil fonde également l'action en concurrence déloyale, qui suppose une faute, un dommage et un lien entre eux.

Application : Bret's et Breitz sont des dénominations proches, utilisées pour des chips par des entreprises concurrentes. Cette proximité peut créer une confusion. Altho, si elle est titulaire d'une marque antérieure enregistrée, peut donc demander la cessation de l'usage de Breitz. Elle peut aussi agir en concurrence déloyale en établissant un dommage. Laurent Cavard agit au nom de la société, non à titre personnel.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Altho peut demander la cessation de Breitz si elle prouve ses droits antérieurs sur Bret’s et le risque de confusion.

3. La société Altho et ses conditions de travail

Le renforcement du site ardéchois implique des recrutements et conduit Altho à rechercher des leviers de motivation et de fidélisation des salariés. L'entreprise envisage également le télétravail et doit en évaluer les conséquences sur l'organisation du travail ainsi que la validité de l'avenant proposé.

Question 3.1. Proposer des leviers de motivation que la société Altho peut mobiliser pour fidéliser ses salariés.

Facteurs	Leviers de fidélisation
Hygiène	Rémunération équitable, sécurité de l'emploi, bonnes conditions de travail, bonnes relations avec les collègues et la hiérarchie.
Moteurs	Responsabilités, autonomie, intérêt des missions, reconnaissance, formation et possibilités d'évolution.

Selon Herzberg, les facteurs d'hygiène limitent l'insatisfaction, tandis que les facteurs moteurs développent la motivation. Altho peut aussi proposer davantage de souplesse dans les horaires : 73 % des jeunes interrogés souhaitent pouvoir les choisir librement. La rémunération (57 %), l'ambiance de travail (56 %) et l'intérêt du poste (40 %) sont également des attentes importantes. Ces actions peuvent renforcer l'engagement et fidéliser les salariés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Combiner rémunération et bonnes conditions de travail avec autonomie, reconnaissance, évolution et horaires flexibles.

Question 3.2. Montrer les conséquences sur l'organisation du travail dans la société Altho de la mise en place du télétravail.

Le télétravail déplace une partie du travail au domicile et donne davantage d'autonomie aux salariés. Il faut organiser les échanges à distance, maintenir le lien avec les équipes et coordonner les périodes de présence obligatoire au siège. L'avenant prévoit des horaires flexibles, avec des plages de disponibilité de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, puis la possibilité de se déconnecter.

Pour l'entreprise, le télétravail peut réduire les déplacements et les besoins en locaux. Les loyers représentaient 8,3 % de la valeur ajoutée en 2017. Il peut aussi améliorer le bien-être et l'attractivité, mais nécessite équipement et assistance. Son effet sur les coûts et la productivité dépend de son organisation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le télétravail accroît autonomie et flexibilité, modifie la coordination des équipes et peut réduire certains coûts, tout en exigeant équipement, suivi et maintien du lien collectif.

Question 3.3. Analyser, à l'aide d'une argumentation juridique, la validité de cet avenant au contrat de travail.

Règle : le télétravail suppose l'accord du salarié. L'employeur doit fournir les équipements nécessaires et prendre en charge les frais professionnels engagés dans l'intérêt de l'entreprise, comme le rappelle l'arrêt de la Cour de cassation cité en annexe 11.

- L'avenant garantit le maintien des droits, fournit le matériel et prévoit un appui technique.
- Les plages de disponibilité sont fixées en concertation et le droit à la déconnexion est prévu hors de ces plages.
- Le texte ne mentionne pas le remboursement des frais professionnels : cette omission n'efface pas l'obligation de l'employeur.

L'avenant est donc valable dans son principe, à condition d'être complété et accepté par le salarié. Altho doit en outre prendre en charge les frais professionnels concernés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avenant valable dans son principe s'il est complété et accepté par le salarié ; les frais professionnels restent à la charge d'Altho.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BTS, E3 Culture économique, juridique et managériale, se déroule en session 2022 sous le code 22CEJM, pendant quatre heures, sans coefficient indiqué. À partir du cas d'Altho, fabricant de chips, elle évalue l'analyse des finalités, des parties prenantes, des externalités, des aides publiques, de la protection des marques, de la motivation et du télétravail.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les finalités d'une entreprise peuvent être économiques, sociales et sociétales.
- Une externalité est un effet d'une activité sur des tiers qui n'est pas directement traduit par un prix.
- Une marque enregistrée protège les produits désignés contre les signes similaires créant un risque de confusion.
- Selon Herzberg, les facteurs d'hygiène limitent l'insatisfaction, tandis que les facteurs moteurs favorisent la motivation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les parties prenantes internes et externes, puis relier chacune à ses attentes.
- Pour les externalités, examiner les effets favorables et les éventuelles nuisances ou risques pour les tiers.
- En droit, qualifier les faits, présenter la règle applicable, l'appliquer au cas puis conclure.
- Pour le télétravail, vérifier les droits du salarié, les plages de disponibilité et la prise en charge des frais professionnels.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment montrer que le méthaniseur produit des externalités ?

Repérez les effets qui dépassent l'entreprise : valorisation des déchets, production de biogaz et réduction de certains transports, mais aussi risques et nuisances pour les riverains. Reliez ces conséquences aux tiers concernés.

Q : Comment examiner le risque de confusion entre Bret's et Breitz ?

Comparez les signes et les produits, puis évaluez si leur proximité peut créer un risque de confusion ou d'association dans l'esprit du public. Appuyez votre analyse sur les règles relatives aux marques et, si nécessaire, à la concurrence déloyale.

Q : Le sujet donne-t-il un barème et comment organiser les quatre heures ?

Aucun barème ni coefficient n'est indiqué dans le sujet fourni. Répartissez votre temps entre les trois missions, traitez les questions numérotées et gardez un temps de relecture pour vérifier vos réponses et leur argumentation.

Q : Quels critères juridiques faut-il appliquer à l'avenant de télétravail ?

Vérifiez le maintien des droits du salarié, les plages de disponibilité, le matériel et l'appui technique fournis, ainsi que la prise en charge par l'employeur des frais engagés pour les besoins de l'activité professionnelle.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbtsndrc.fr/assets/annales/bts-ndrc/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2022/BTS NDRC - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2022 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.